Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20071207-05_96_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

**Extrait des délibérations**
de la Commission Permanente

N° CP 5c/96-07
Séance du 07 DEC. 2007

## CARREAU RODOLPHE – CONVENTIONS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la convention conclue entre l'association Régionale des Amis du Matériel Agricole Ancien (ARAMAA) et le Département,

VU la convention du 5 novembre 2007, conclue entre l'association pour l'Ecomusée d'Alsace et le Département,

VU la convention du 5 novembre 2007, conclue entre l'association Groupe Rodolphe et le Département,

VU la convention du 9 novembre 2007, conclue entre l'association Harmonie des Mines et le Département,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE la reconduction des conventions conclues au profit des associations occupant le Carreau Rodolphe :
  - convention conclue entre l'ARAMAA et le Département,
  - convention du 5 novembre 2007, conclue entre l'association pour l'Ecomusée d'Alsace et le Département,
  - convention du 5 novembre 2007, conclue entre l'association Groupe Rodolphe et le Département,
  - convention du 9 novembre 2007, conclue entre l'association Harmonie des Mines et le Département.
- PRECISE que les avenants correspondants seront établis sur le modèle annexé au rapport,
- AUTORISE le Président du Conseil Général à signer ces avenants,

- APPROUVE les termes de la convention, dont le projet est annexé au rapport, portant mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux au 1er étage du bâtiment administratif situé à l'entrée du Carreau Rodolphe à PULVERSHEIM ;
- PRECISE que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit ;
- AUTORISE le Président du Conseil Général à signer cette convention à conclure entre l'association « Cigogne des Potasses d'Alsace » et le Département du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions